

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2022

Nombre de conseillers
-----------------------

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	16
------------	----

Votants :	17
-----------	----

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 30 MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ALMENDRO Sylvain – ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

**Excusés** : DALON Laurence – PALLEJA Patrick

*Monsieur FERRE ayant donné procuration à M. CASENAVE*

**Madame COULON Anne-Marie a été élue secrétaire.**

Ouverture de la séance à 18 heures.

Cette session extraordinaire a pour but de valider le remplacement du système de chauffage du groupe scolaire par une chaudière biomasse à granulés et faire des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales (Région, Département, etc.).

En raison d'un problème technique, la séance ne peut être diffusée en direct.

### CONSEIL MUNICIPAL

---

#### **Dél. 2022-05-01 : Remplacement du système de chauffage du groupe scolaire et demande de subventions**

1. **Objet :**

La commune envisage de remplacer la pompe à chaleur (PAC) défailante de l'école publique de Calmont par une chaufferie biomasse.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Région avant d'engager les commandes de travaux.

## 2. Etat des lieux :

La PAC a été installée en 2013 pour assurer le chauffage, et uniquement le chauffage des classes primaires, la cantine primaire, et potentiellement la Médiathèque communale.

La PAC est défaillante et le système n'est plus en capacité d'assurer un chauffage correct pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023.

## 3. Procédure en cours :

Une procédure est actuellement engagée à l'encontre des différents intervenants : le maître d'œuvre (PELOUS Architecture), le bureau d'études (IDET, groupement solidaire avec PELOUS), l'installateur (SUBRA) et les sociétés de maintenance (Moynet Energie et AGTherm).

Après 2 ans d'expertise, le rapport de l'expert déposé en décembre 2021 fait principalement ressortir un défaut de dimensionnement (besoin estimé par l'expert de 84 kW pour 60Kw installé) et un nombre d'émetteurs (radiateurs) sous dimensionné.

Le coût global du préjudice retenu par l'expert (coûts en TTC, hors frais d'expertise de 29 000€ et frais d'avocat) est détaillé comme suit :

- Coût réparation incluant la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle : 185 837,04 € TTC
- Coût surconsommation arrêté au 31 décembre 2021 (hors Médiathèque) : 39 059,68 € TTC
- Coût chaudière Médiathèque : 5 163,12€ TTC
- Coût préjudice de jouissance d'agrément : 135 000,00€ TTC

Soit un coût global de 365 059,84€ TTC.

Les différentes tentatives d'accord à l'amiable ont échoué.

L'expertise étant réalisée, la commune a décidé de démanteler la PAC pour anticiper le chauffage de l'école publique pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023.

Le démantèlement de la PAC a débuté au mois de mai 2022.

## 4. Projet

Le mode de chauffage : l'objectif est de chauffer les locaux et non de les climatiser. Il n'y a donc pas besoin d'un système réversible (comme à la halle ou au gymnase).

Compte tenu des incertitudes sur le délai de recouvrement du préjudice, le montant pour mettre en place la procédure de réparation de l'expert via une nouvelle PAC est assez dissuasif (185 000€).

Il est donc proposé d'ouvrir vers une autre solution que le système de pompe à chaleur.

Les émetteurs (radiateurs) : avec un système de chauffage « haute température », il n'y a pas besoin de changer le réseau. Cela a pour conséquence d'ouvrir vers des systèmes autres que la solution PAC.

L'opportunité : il est proposé de tendre vers une chaufferie bois à granulés. De surcroît, l'énergie biomasse (bois sous toutes ses déclinaisons) reste à ce jour la moins chère en prix du kWh de chauffage. Par ailleurs, le granulés bois est une énergie renouvelable.

La Région Occitanie agit en faveur des énergies renouvelables grâce au soutien des projets de chaufferies automatiques biomasse énergie (subvention possible).

L'analyse du besoin : le bureau d'études « Atmosphère » a été mandaté pour dimensionner le besoin

- Périmètre concerné : Classes primaires 1 à 4, cantine primaire, les « CLAE » 1 à 2, la Médiathèque (753 m<sup>2</sup>), et en réserve la cantine maternelle et les bureau instituteurs (1<sup>er</sup> étage des locaux « CLAE » 1 à 2 (171 m<sup>2</sup>). Soit, au global, 925 m<sup>2</sup>;

- Besoin d'une puissance foisonnée de 90 KW. Besoin sortie chaudière de 140 000 kWh par an (température de référence : -6°C) ;
- Emetteurs surdimensionnés sur classes 1 à 4, sous dimensionnés (delta limité) sur cantine et « CLAE » base Delta T 40 ;
- Réseau correctement dimensionné. Etanchéité à vérifier ;
- Production ECS pas souhaitable donc non retenue ;
- MEP d'un zonage permettant une gestion indépendante de 4 zones ; Médiathèque – classes 1 à 4, CLAE 1 à 2 – Cantine – Réserve extension.

La solution retenue :

- Prise en compte d'une réserve pour cantine maternelle et bureaux des instituteurs (justifiant les 90 kW) ;
- Chaudière granulés bois ;
- Garantie matériel 7 ans ;
- Biomasse = ENR (énergie renouvelable : régénération de 50 ans, contre plusieurs millions d'années pour le pétrole) ;
- Rendement > 95% ;
- Pouvoir calorifique des granulés : 4,8 kWh par kg ;
- Energie la moins chère en France ;
- Faible émission de CO, CO<sub>2</sub> ;
- Faible émission de particules fines ;
- Faible production de cendres.

Les coûts :

La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), et notamment son article 142 sur le relèvement du seuil à 100 000€ HT permet de passer des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'au 31 décembre 2022.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 de la commune (88 000€ TTC).

### Synthèse des coûts :

SOLUTIONS		COÛTS TTC				CONFORMITE	
		Bâti	Chaufferie	Install	Global	ASAP	Budget
S1	Solution complète Hargassner (conteneur pré-équipé) Installation par ALLIASERV	72 000	27849	26733	126 582	NOK	NOK
S2	Solution Bâti séparé (SERRES) Produit Hargassner Installation par ALLIASERV	27 685	28554	41092	97331	OK	NOK
S3	Solution Bâti en régie Produit Hargassner Installation par ALLIASERV	12 000 (matériel) 8000 MO Régie	28554	41092	81646+8000	OK	OK
S4	Solution Bâti en régie Produit Hargassner Installation par	12 000 (matériel) 8000 MO Régie	28554	48000	88500+8000	OK	OK/NOK
S5 à S7	Pour mémoire coût réparation PAC selon critères expertise	Quercy confort Agtherm (incomplet selon experts) F3M			170 127 171 234 193 744	NOK	NOK

Il est proposé de retenir la solution n°3.

*Le Maire remercie M. CASENAVE pour le suivi de ce dossier.*

*Le Conseil, à l'unanimité, décide de remplacer le système de chauffage actuel (pompe à chaleur) par une chaufferie biomasse, autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux et à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de la Région et d'autres collectivités territoriales.*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- M. PORTET indique que Mme Laurence DALON souhaite démissionner du Conseil Municipal. Elle sera remplacée par le suivant de liste : M. Laurent DUCROS.
- Il est réalisé un point sur l'organisation du premier tour des élections législatives du dimanche 12 juin 2022.
- Dans le cadre des travaux de prospective « Calmont 2030 », la méthodologie retenue de concertation avec les habitants devrait donner lieu à 3 réunions publiques aux dates suivantes : 22 juin, 20 septembre et 4 octobre. Il est souhaité que les élus participent à l'organisation et la présentation des réflexions engagées.

La séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de séance  
**Anne-Marie COULON**

Le Maire